

★★★★★ Les Ecrins de Soulane

LOCATION D'APPARTEMENTS À CHAMONIX MONT-BLANC

Conditions générales de vente

Conditions Générales

La location commencera à courir entre 17H00 et 22H00 maximum sauf accord explicite du loueur pour se terminer à 10H00 maximum, date et heure auxquelles les locaux devront être mis à disposition du propriétaire.

Un état descriptif des lieux, ainsi que l'inventaire du mobilier, du matériel et des ustensiles de cuisine sera remis au locataire dès son arrivée. A titre de garantie, il est prévu une caution de 1000 € (numéro de carte de crédit) qui sera restituée en fin de location au cas où aucun manquant ni dégâts n'auront été constatés, si le nombre de personnes a été conforme à celui prévu et si les lieux sont rendus dans l'état où le locataire les a trouvés.

L'entretien journalier ainsi que le nettoyage fin de séjour sont compris dans le montant de la location. Les charges (taxes, gaz, eau, électricité, chauffage) sont comprises dans le montant de la location. La location comporte la fourniture des couettes, traversins ou oreillers, linge de maison (draps, taies d'oreillers, serviettes, torchons, etc...), de la vaisselle, des couverts, de la batterie de cuisine.

Les locaux présentement loués ne doivent sous aucun prétexte être occupés par un nombre de personnes supérieur à celui indiqué sur le contrat de location, sauf accord préalable du propriétaire qui se réserve toutefois la possibilité d'interdire cette occupation supplémentaire afin d'éviter une usure anormale de ses équipements.

Il est préalablement convenu entre les parties que cet appartement est réputé non fumeur. Sauf accord explicite du loueur, les animaux, mêmes familiers, ne sont pas admis. Lors de l'arrivée du locataire, un règlement intérieur lui sera remis et il devra s'y soumettre en tous points.

Le preneur ne pourra céder tout ou une partie de la location, ni sous-louer.

Le preneur reconnaît que les locaux faisant l'objet du présent contrat ne lui sont loués qu'à titre de résidence provisoire et que la durée de cette location est consentie et acceptée sans reconduction possible sauf accord avec le loueur.

Le non respect de ces dernières entraînera l'annulation du présent contrat sans aucun remboursement hormis la caution suivant l'état des lieux.

Une taxe de séjour sera perçue par le propriétaire selon les modalités prévues par la commune de Chamonix soit 3,00 € par jour et par personne de plus de 13 ans.

Le locataire recevra une carte de séjour donnant l'accès gratuit aux transports de la vallée ainsi que d'autres réductions.

En cas d'indisponibilité de l'appartement réservé, pour quelque raison que ce soit, le loueur se réserve le droit d'en attribuer un autre de prestation égale ou supérieure sans aucun recours possible de la part du locataire.

Le règlement de la location ne sera effectif qu'après validation de la pré-réservation par le loueur.

Après validation, en règlement par carte, le débit sera immédiat; En cas de règlement par chèque, le locataire s'engage à faire parvenir celui-ci sous 72 heures, le cachet de la poste faisant foi.

Dans le cas où la réservation est faite à une date antérieure à un mois de la date d'arrivée, un acompte de 30% sera prélevé ce jour et le solde un mois avant l'arrivée.

Dans le cas où la réservation est faite à une date inférieure ou égale à un mois de la date d'arrivée, la totalité du montant de la location sera prélevée.

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement hormis la caution.

Le loueur ne pourra être tenu responsable en cas de vol.

Annulation

Le locataire dispose d'un délai de 7 jours de rétractation à compter de la date de réservation auquel cas son remboursement sera effectué sous 30 jours moins 100 € de frais de dossier.

Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être réclamé.

Dans le cas où le solde de la location ne serait pas payé un mois avant la date d'arrivée après rappel du loueur, la location sera purement annulée sans aucun remboursement possible.

En cas de contestation pour l'exécution des présentes, les parties soussignées conviennent que le tribunal compétent sera celui de Bonneville (74130) France.